

Campagne de dédommagement

Suite au lancement par Ile-de-France Mobilités d'une campagne de remboursement liée à la ponctualité des trains en 2023, notamment de la ligne C du RER, plusieurs usagers nous ont alerté des difficultés à effectuer une demande en ligne pour les habitants de Chilly-Mazarin.

Après vérification auprès d'Ile-de-France Mobilités, il s'avère qu'il s'agit d'un manque de clarté dans les informations en ligne et que les remboursements sont bien ouverts aux habitants de Chilly-Mazarin.

Pour une demande de remboursement portant sur vos déplacements sur la ligne C du RER, il vous faut effectuer une demande sur l'axe Massy Palaiseau / Les Saules ici : <https://urlz.fr/q4cx>

Pour une demande de remboursement portant sur vos déplacements sur la ligne B du RER, il vous faut effectuer une demande sur l'axe Saint-Rémy-lès-Chevreuse / Parc de Sceaux ici : <https://urlz.fr/q4cA>

Attention ! Pour rappel votre demande doit être effectuée avant le 17 avril 2024 et deux conditions sont nécessaires :

- Votre domicile, lieu de travail ou d'étude doit se situer à Chilly-Mazarin ou dans une des communes rattachées à l'un de ces deux axes.
- Vous devez avoir détenu des forfaits éligibles, mensuels ou annuel, dans les mois dont la ponctualité a été insatisfaisante en 2023.

Contact

Place du 8 mai 1945

91380 Chilly-Mazarin

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)